



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL

CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES

Négociations du personnel scolaire de 2024

Proposition non financière des collèges — M5

Lettre d'entente — Sous-comité du Service d'information sur les négociations collectives des collèges

Présentée par :
le Conseil des employeurs des collèges

(au nom des collèges d'arts appliqués et de
technologie)

Au :

Syndicat des employés de la fonction publique de
l'Ontario

(pour le personnel scolaire des CAAT)

Le 29 juillet 2024

Lettre d'entente

Supprimer : Comité consultatif du Service d'information sur les négociations collectives (SINC)

Objet : Comité consultatif du Service d'information sur les négociations collectives (SINC)

~~La présente confirme que les parties ont établi, à l'aide du rapport du groupe de travail sur les salaires et les avantages sociaux (juillet 1991), un comité consultatif pour aider le Service d'information sur les négociations collectives (SINC) du ministère du Travail à recueillir et à analyser des données pour les négociations collectives.~~

~~Le comité consultatif du SINC déterminera les renseignements à recueillir, établira les façons de coder les renseignements reçus, recommandera les types d'analyse à effectuer sur les données et leur mode de diffusion.~~

~~Le comité consultatif du SINC sera composé d'un membre indépendant choisi par le SINC et de deux personnes nommées par chaque partie. Les parties conviennent de collaborer avec le SINC pour la collecte de données et l'élaboration de systèmes de données, et s'assurera, dans la mesure du possible, que les collègues et les sections locales remplissent leurs fonctions respectives.~~

~~Chaque collègue et section locale nommera un membre de l'administration du collègue local et un membre de la section locale qui seront chargés de veiller à ce que la collecte et la transmission des données du collègue au SINC soient effectuées de façon régulière.~~

Modifier le titre comme suit : Sous-comité du Service d'information sur les négociations collectives des collègues (SCSINC)

Objet : Sous-comité du Service d'information sur les négociations collectives des collègues (SCSINCC)

Les parties ont créé un sous-comité du Comité des relations employés/employeur (CREE) afin de recueillir et d'analyser chaque année les renseignements relatifs à la charge de travail à des fins de négociation collective. Le Sous-comité du Service d'information sur les négociations collectives des collègues (SCSINCC) sera chargé de déterminer les renseignements à recueillir, d'élaborer des formats pour coder les renseignements reçus et de recommander des analyses à effectuer sur les données et leur diffusion, en s'appuyant sur le processus établi par le Comité consultatif du Service d'information sur les négociations

collectives. Le SCSINCC sera composé de deux personnes nommées par le CEC et de deux personnes nommées par le SEFPO.

Les parties conviennent de faire de leur mieux pour s'assurer que les collèges et les sections locales du syndicat soumettent et approuvent les données requises sur la charge de travail. Chaque collègue et section locale du syndicat nommeront un membre de l'administration locale du collègue et un membre de la section locale du syndicat qui seront chargés de veiller à ce que la collecte et la transmission des données du collègue au SCSINCC soient effectuées de manière cohérente et régulière.

Le CEC se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces propositions au cours des négociations.